

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

DATE DE LA CONVOCATION

08/01/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

DATE D’AFFICHAGE

08/01/2019

EN EXERCICE : 23

PRESENTS :

PROCURATION : 01

VOTANTS :

L’an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur LAGAUZERE Gilles.

Etaient présents : M. Mme LAGAUZERE Gilles — JADAS Christian – GADRAS Cécile – FORT Daniel – BELLOC Brigitte – GARCIA Rosario – DILMAN Patrick – MORIN Valérie – MORETTO Marie-Thérèse – DUBUR Christian – BOUCHERET Janine – VOINOT Christine – REBOUX Pierrette – MOHAND O’AMAR Abdelbaki - SICARD Christine – MILANESE Antoine – MENTUY Christophe – BECARY Maryse – SERE Jean-Claude – RESSIOT Didier.

Formant la majorité en exercice

Excusés : Mme GREAU Ingrid.

Absents : M. Philippe RIGAL – Pierre VALADE

Procuration : Madame Ingrid GREAU à Madame Marie-Thérèse MORETTO

Madame Christine VOINOT a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 001/2019 OBJET : PRESENTATION DU PROJET D’AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE ET DU PROJET PAYSAGER

Monsieur le Maire rappelle que, pour le projet d’aménagement de la nouvelle Mairie, le Cabinet d’architecture MG architecte, représenté par Monsieur Laurent GERBAUD, a été chargé de la maîtrise d’œuvre des travaux. A ce titre, il invite Monsieur GERBAUD a présenté le projet qui, à ce stade de l’opération, a donné lieu à la délivrance d’un permis de construire en date du 23 octobre 2018 et à une consultation des entreprises dans le cadre d’un marché à procédure adaptée. Les travaux débuteront fin janvier en vue d’une fin de chantier au 3^{ème} trimestre 2019, permettant ainsi une relocalisation de le Mairie en novembre 2019. Le projet d’aménagement de l’immeuble est complété par l’aménagement paysager du parvis et du jardin qui mettra en scène l’histoire du village avec la Garonne et ses paysages. Madame Thaïs BONICHON, en sa qualité d’architecte paysagiste, est chargée de conduire une étude pour l’aménagement de cet espace public. Un dossier est en cours d’instruction pour l’obtention d’une subvention dans le cadre du programme LEADER.

Le plan de financement de l’opération s’établit comme suit :

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

DEPENSES

- dépenses travaux immeuble	293 000 € HT
- dépenses travaux aménagement parvis	50 000 € HT
- honoraires	32 000 € HT
Total des dépenses HT	375 000 € HT

RECETTES

- Subvention DETR	135 940 €
- Fonds de concours VGA	71 368 €
- Reste à charge de la Commune	167 692 €
Total des recettes	375 000 €

Après présentation et discussion, le Conseil Municipal prononce un avis favorable au projet présenté et les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget 2019.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 002/2019 OBJET : PRESENTATION DU PROJET DE CLUB HOUSE DU TENNIS

Pour faire suite à la demande du club de Tennis, une étude a été menée pour la construction d'un club house. S'agissant d'un bâtiment de 60 m2 environ, il est proposé l'installation d'un bâtiment modulaire tout équipé pour un budget de 25 000 €.

Après présentation et discussion, le Conseil Municipal prononce un avis favorable au projet présenté et les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget 2019.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 003/2019 OBJET : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE RENOUELEMENT ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE SUR LES COMMUNES DE MONTPOUILLAN ET GAUJAC

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner un avis concernant la demande d'autorisation formulée par la SAS LAFARGE GRANULATS France représentée par Monsieur GORIOUX Philippe dont le siège social est situé au 2 avenue du Général de Gaulle 92 140 CLAMART, de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires située sur le territoire des communes de Montpouillan et Gaujac (47 200)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide :

De donner un avis favorable :

Pour le projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur les communes de Montpouillan et Gaujac

VOTE	
POUR :	7
CONTRE :	1
ABSTENTION :	13

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 001/2019 A 003/2019.

A 22 h 45 Monsieur le Maire, a déclaré publiquement le conseil municipal clos

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019**

NOMS CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENT
LAGAÜZERE Gilles	
JADAS Christian	
RESSIOT Didier	
VOINOT Christine	
FORT Daniel	
BOUCHERET Janine	
MILANESE Antoine	
REBOUX Pierrette	
DUBUR Christian	
BELLOC Brigitte	
MORETTO Marie-Thérèse	Procuration
MOHAND O'AMAR Abdelbaki	
GARCIA Rosario	
VALADE Pierre	
DILMAN Patrick	
MORIN Valérie	

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

GREAU Ingrid	Procuration à Madame MORETTO Marie-Thérèse
GADRAS Cécile	
SICARD Christine	
SERE Jean-Claude	
MENTUY Christophe	
RIGAL Philippe	
BECARY Maryse	